Avis de convocation / avis de réunion

PRIMOPIERRE

Société civile de placement immobilier à capital variable
Siège social : 36 rue de Naples, 75008 Paris
507 646 446 RCS Paris

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2021

L'Assemblée Générale Mixte de la SCPI PRIMOPIERRE, réunie en première lecture le 22 juin 2021, n'a pu délibérer sur les résolutions à caractère extraordinaire faute de quorum. En conséquence, les associés de la SCPI PRIMOPIERRE sont à nouveau convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire sur seconde convocation, le 5 juillet 2021 à 14 heures 00, à huis clos en vertu de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, en vue de délibérer, en seconde lecture, sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1. Prise en compte du nouveau régime d'exonération de TVA applicable à certaines commissions, et modifications corrélatives des statuts et de la note d'information de la Société
2. Augmentation du montant du capital social maximum statutaire à 5 000 000 000 €, et modification corrélative des statuts et de la note d'information de la Société
3. Pouvoirs pour les formalités

Les projets de résolutions ont été publiés dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 67 du 4 juin 2021.

Pour avis, la Société de Gestion : PRIMONIAL REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT « PREIM ».